MAIRIE d'ANDRESY DIRECTION GENERALE MR/HB

PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL En DATE du SAMEDI 05 AVRIL 2014 à 10 h 00

INSTALLATION du NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE QUATORZE, le CINQ AVRIL, à 10 h 00, les membres du CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'ANDRESY, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 30 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la Mairie (transférée à l'Espace Julien GREEN), sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Hugues RIBAULT – Maire conformément aux articles L 2121-7 – L 2121-10 – L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents: M. RIBAULT – Maire – Mme GENDRON – M. FAIST – Mme MONTERO-MENDEZ – M. MAZAGOL – Mme HENRIET – M. BRIAULT – Mme LABOUREY – M. DOS SANTOS – Mme BAILS – M. MARQUE – Mme POL – M. GOXE – Mme BENILSI - M. ANNE – Mme CECCALDI – M. AUDEBERT – Mme FAGE – M. BIZOT – Mme DOLE – M. De RUYCK – Mme Le BIHAN – M. LAGHNADI – Mme MUNERET – M. MARTZ – Mme PERROTO – M. BAKONYI – M. TAILLEBOIS – M. WASTL – Mme ALAVI – M. DAREAU – M. FROT –

Absents ayant donné pouvoir :

Mme MENIN pouvoir à M. MARTZ

Madame CECCALDI a été désignée à l'UNANIMITE Secrétaire de séance.

Monsieur Hugues RIBAULT- Maire ouvre la séance et fait la déclaration suivante :

« Chères Andrésiennes, Chers Andrésiens,

Mesdames et Messieurs les élus municipaux et Chers Collègues,

Chers Amis,

En tant que Maire d'Andrésy de la mandature qui se termine aujourd'hui, c'est avec un grand plaisir et beaucoup d'émotion que je déclare ouverte cette séance exceptionnelle d'installation du Conseil Municipal choisi par les Andrésiens pour la nouvelle mandature 2014 - 2020 ».

Monsieur RIBAULT – Maire donne lecture de l'ordre du jour fixé par la loi:

1 - INSTALLATION des CONSEILLERS MUNICIPAUX

- 2 ELECTION du MAIRE
- 3 FIXATION du NOMBRE des ADJOINTS
- 4 ELECTION des ADJOINTS

Monsieur RIBAULT – Maire fait la déclaration suivante : « avant de vous donner lecture des résultats du scrutin du 30 mars 2014, je veux tout d'abord **remercier très chaleureusement l'ensemble des élus municipaux de la mandature 2008 – 2014**, de la majorité comme de l'opposition, pour leur implication et pour leur travail au service de notre ville et de nos concitoyens.

Au-delà de nos différences d'appartenances et quelles que soient nos sensibilités respectives, nous avons tous eu en commun un engagement sincère pour l'avenir d'Andrésy et pour la défense de l'intérêt général des Andrésiens et du bien public.

Au nom des Andrésiens, je veux vous en remercier et vous en féliciter!

Je veux également **remercier très sincèrement les Agents de la ville**. Sans leur travail, la municipalité n'aurait pas pu concrétiser son action et ses projets durant les 6 dernières années. Si Andrésy est aujourd'hui une ville agréable à vivre, les Agents municipaux y sont pour beaucoup et il est juste de le reconnaître et de le dire.

Naturellement, beaucoup de travail reste encore à faire, pour les Elus et pour les Agents, afin de rendre aux Andrésiens le meilleur service au meilleur coût dans un contexte économique et social plutôt défavorable.

Plus que jamais, dans les prochaines années, l'engagement des Elus et le travail des Agents de la ville seront déterminants pour la qualité du service public de proximité rendu à nos concitoyens.

1 – INSTALLATION des CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur RIBAULT – Maire donne lecture des **résultats du scrutin du 30 mars 2014**, constatés aux procès-verbaux du bureau centralisateur :

Nombre d'électeurs inscrits : 9330 Nombre d'électeurs votants : 5747 Bulletins Blancs ou Nuls : 135 Suffrages exprimés : 5612

Nombre de sièges à pourvoir : 33

Ont obtenu:

La Liste « ANDRESY au CŒUR de l'ACTION » : 2088 voix La liste « ANDRESY DYNAMIQUE » : 1934 voix La Liste «ANDRESY ENERGIES RENOUVELEES» : 1590 voix

En conséquence:

La Liste «ANDRESY au CŒUR de l'ACTION » obtient : 23 sièges La Liste «ANDRESY DYNAMIQUE » obtient : 06 sièges La Liste «ANDRESY ENERGIES RENOUVELEES » obtient : 04 sièges

Je déclare donc installés dans leur fonction les membres du Conseil Municipal et je les cite dans l'ordre des listes :

« ANDRESY au CŒUR de l'ACTION »

Hugues RIBAULT Nicolle GENDRON Denis FAIST

Angélique MONTERO-MENDEZ

Alain MAZAGOL

Valérie HENRIET

Guy BRIAULT

Catherine LABOUREY

Jean-Pierre DOS SANTOS

Stéphanie BAILS

Michel MARQUE

Catherine POL

Edouard GOXE

Hélène BENILSI

Jean-Claude ANNE

Marie-France CECCALDI

Sylvain AUDEBERT

Christel FAGE

Christophe BIZOT

Véronique DOLE

Michel DE RUYCK

Florence LE BIHAN

Rachid LAGHNADI

« ANDRESY DYNAMIQUE »

Virginie MUNERET
Franck MARTZ
Marie-Françoise PERROTO
Alexis BAKONYI
Emmanuelle MENIN
Christian TAILLEBOIS

« ANDRESY ENERGIES RENOUVELEES »

Lionel WASTL Laurence ALAVI Eric DAREAU

Et Jean-Claude FROT installé suite à la démission du Conseil Municipal de Caroline MANDRY effectif par courrier en date du 31 mars 2014 et suite à l'acceptation de Jean-Claude FROT de siéger au Conseil Municipal par courrier en date du 1^{er} avril 2014.

Chers Collègues,

En tout premier lieu, permettez-moi d'adresser à chacune et à chacun d'entre vous mes très sincères félicitations.

Avant de laisser, comme il se doit, la Présidence de cette séance à Monsieur Alain MAZAGOL, Doyen d'âge du Conseil, mais pour autant jeune doyen à l'activité débordante! Il l'a réellement prouvé! Je veux brièvement formuler quelques remerciements:

D'abord, merci aux Andrésiennes et aux Andrésiens qui nous ont accompagnés durant les 6 années du précédent mandat. Leur soutien a permis la réussite de notre action et la concrétisation de nos projets.

Enfin, un très grand merci à tous les électeurs qui nous ont accordé leur confiance le 30 mars et qui ont permis à notre liste « Andrésy au Cœur de l'Action » d'emporter ce scrutin municipal dans des conditions particulières puisqu'il s'agissait d'une élection « triangulaire ». Aujourd'hui, une page de l'Histoire municipale d'Andrésy se tourne. Elle a été parfois passionnée, mais toujours passionnante. Merci à celles et ceux qui l'ont écrite ensemble! Aujourd'hui, une nouvelle page s'ouvre devant nous, une page que nous saurons, je l'espère, écrire ensemble, malgré nos différences ou nos divergences, et grâce à ce qui nous rassemble. Je m'exprimerai à ce propos tout à l'heure, en conclusion de ce Conseil Municipal d'Investiture, comme pourront s'exprimer bien entendu les autres listes.

Monsieur le Doyen d'âge, Cher Alain MAZAGOL, je vous cède la Présidence de cette séance »!

Monsieur MAZAGOL – Doyen et Président de séance prend la parole et fait la déclaration suivante :

« C'est un honneur pour moi de présider cette séance exceptionnelle du premier Conseil Municipal pour la période 2014-2020. Bien que cela ne me rajeunisse pas vraiment d'être le doyen d'âge de cette assemblée je me rassure en pensant que je suis entouré de personnes très jeunes et en conséquence mon âge est d'autant diminué.

Je vous remercie de votre présence et je salue tous mes collègues élus ou réélus.

Je remercie ceux qui n'ont pas été réélus, d'avoir travaillé dans l'intérêt de la ville pendant de longues années.

Avant de passer aux questions techniques de cette matinée, je souhaiterais vous dire quelques mots :

Je commencerais par cette citation de Goethe : « on peut bâtir quelque chose de beau avec des pierres qui entravent le chemin », c'est un peu l'histoire de cette campagne qui n'a pas été facile, mais quel beau résultat!

Je voudrais former un vœu pour ces six prochaines années pour cela je m'appuierai sur une autre citation celle-ci d'Henri Ford qui disait : « se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, mais travailler tous ensemble est la réussite » et bien j'aimerais qu'après ces moments de crispation nous n'ayons plus qu'une envie, mettre le savoir-faire de tous au service de notre ville.

J'aime bien les citations car en peu de mots elles veulent souvent dire beaucoup.

Je conclurais par une troisième de Churchill : « tout le monde savait que c'était impossible à faire, puis un jour quelqu'un est arrivé qui ne le savait pas et il l'a fait » et bien soyons cette personne et faisons le !

Avec Hugues RIBAULT et son équipe, je suis certain que nous le ferons, pour vous qui nous avez fait confiance en nous élisant. Je vous remercie ».

2-ELECTION du MAIRE

Monsieur Alain MAZAGOL – Doyen fait l'appel des présents et pour Madame Emmanuelle MENIN précise qu'elle a donné pouvoir à Monsieur Franck MARTZ.

Monsieur Alain MAZAGOL - Doyen indique que l'élection qui va suivre est celle de l'élection du Maire. Il demande aux Elus s'ils souhaitent passer dans l'isoloir pour cette élection ou si cela peut se faire à bulletin secret en utilisant les enveloppes blanches transmises à chaque Elu et une personne qui sera chargée de récupérer les bulletins à l'aide d'une urne en passant devant chaque Elu.

Les Elus du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité pour procéder à l'élection à bulletin secret mais sans passer par l'isoloir.

Monsieur MAZAGOL – Doyen indique qu'il convient de désigner deux assesseurs. Il propose la candidature de Monsieur Rachid LAGHNADI plus jeune Elu de la liste « Andrésy au Cœur de l'Action » et Madame Marie-Françoise PERROTO – doyenne de la liste « Andrésy Dynamique ».

Monsieur Rachid LAGHNADI accepte d'être Assesseur. Madame Marie-Françoise PERROTO accepte d'être Assesseur.

Monsieur Alain MAZAGOL – Doyen procède à l'appel des candidatures.

Monsieur Hugues RIBAULT présente sa candidature.

Monsieur MAZAGOL – Doyen demande s'il y a d'autres candidats.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Chaque Conseiller Municipal, a voté à bulletin secret, mis sous enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie. Il a fait constater au Président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe. Le Président a constaté, sans toucher l'enveloppe que le Conseiller Municipal l'a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet, et a signé la liste d'émargement.

Hugues RIBAULT Nicolle GENDRON Denis FAIST Angélique MONTERO-MENDEZ Alain MAZAGOL Valérie HENRIET Guy BRIAULT Catherine LABOUREY Jean-Pierre DOS SANTOS Stéphanie BAILS Michel MARQUE Catherine POL **Edouard GOXE** Hélène BENILSI Jean-Claude ANNE Marie-France CECCALDI Sylvain AUDEBERT Christel FAGE Christophe BIZOT Véronique DOLE Michel DE RUYCK Florence LE BIHAN Rachid LAGHNADI Virginie MUNERET Franck MARTZ Marie-Françoise PERROTO Alexis BAKONYI

Emmanuelle MENIN Christian TAILLEBOIS

Lionel WASTL Laurence ALAVI Eric DAREAU Jean-Claude FROT

Après le vote du dernier Conseiller Municipal, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote par Monsieur Alain MAZAGOL - Doyen assisté de Monsieur Rachid LAGHNADI et Madame Marie-Françoise PERROTO Assesseurs.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants: 33

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 10 (6 nuls – 4 blancs)

(article L 66 du Code Electoral)

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue: 12

(la majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur).

Nombre de voix obtenues pour Hugues RIBAULT : 23

Monsieur Hugues RIBAULT – ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire d'Andrésy. Il est immédiatement installé.

Monsieur Alain MAZAGOL – Doyen, le félicite, lui remet son écharpe de Maire, et l'invite à prendre la présidence de séance.

Monsieur RIBAULT – Maire remercie Monsieur MAZAGOL – Doyen. Il reprend maintenant l'ordre du jour du Conseil Municipal d'Investiture par le point suivant.

3 – FIXATION du NOMBRE des ADJOINTS

Rapporteur: Monsieur RIBAULT - Maire.

Monsieur RIBAULT – Maire précise qu'en l'application des articles L2122-1 à L2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune peut disposer de neuf adjoints au Maire. Le nombre des adjoints ne peut en effet excéder 30 % de l'effectif du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est donc appelé à décider du nombre d'adjoints.

Précisons que par délibération du 14 mars 2008, la commune disposait précédemment de neuf adjoints au Maire.

Il propose donc de décider, en article unique : la création de neuf postes d'adjoint au Maire pour la durée de ce nouveau mandat.

Aussi est-il proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création de <u>NEUF</u> <u>POSTES d'ADJOINTS.</u>

DELIBERATION

Sous la présidence du Maire nouvellement élu, le Conseil Municipal sera invité à procéder à l'élection des Adjoints.

Le Président indiquera qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un Adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 9 adjoints au Maire au maximum.

Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait de 9 Adjoints.

Au vu de ces éléments, il sera proposé au Conseil Municipal de fixer à 9 le nombre des Adjoints au Maire de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par

MAJORITE (AOC)	23 VOIX POUR
OPPOSITION (AD)	06 VOIX POUR
OPPOSITION (AER)	04 VOIX POUR

Soit un VOTE à l'UNANIMITE POUR

DECIDE:

Article unique : la création pour la durée du présent mandat de neuf postes d'adjoints au Maire.

4 – ELECTION des ADJOINTS

Monsieur RIBAULT – Maire indique que la procédure pour l'élection des adjoints est la même que pour celle de l'élection du Maire. Les Elus ont à disposition une enveloppe pour le scrutin. Il demande aux Elus s'ils veulent passer par l'isoloir.

Les Elus du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité pour procéder à l'élection à bulletin secret mais sans passer par l'isoloir.

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire.

Monsieur RIBAULT – Maire indique que la majorité municipale « Andrésy au Cœur de l'Action » a une liste de 9 adjoints à proposer au Conseil Municipal.

Monsieur RIBAULT – Maire demande s'il y a d'autres listes.

A l'issue de ce délai, Monsieur RIBAULT – Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire a été déposée.

Monsieur RIBAULT – Maire indique que le bulletin de vote mentionnant les 9 noms d'adjoints de la liste « Andrésy au Cœur de l'Action » est distribué aux 33 Elus du Conseil Municipal ainsi qu'un bulletin blanc.

Monsieur RIBAULT – Maire sollicite à nouveau Monsieur Rachid LAGHNADI et Madame Marie-Françoise PERROTO en leur qualité d'Assesseurs pour le bon déroulement du dépouillement.

Monsieur RIBAULT – Maire apporte les précisions suivantes : « peut être élue une liste qui aura obtenu la majorité absolue des suffrages ce qui est normal ». Sont considérés comme nuls : les bulletins raturés, modifiés, ou comportant des noms de personnes qui ne seraient pas Conseillers Municipaux ou qui n'auraient pas formellement accepté de figurer sur la liste considérée.

Chaque Conseiller Municipal, a voté à bulletin secret, mis sous enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie. Il a fait constater au Président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe. Le Président a constaté, sans toucher l'enveloppe que le Conseiller Municipal l'a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet, et a signé la liste d'émargement.

Après le vote du dernier Conseiller Municipal, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote par Monsieur RIBAULT – Maire assisté de Monsieur Rachid LAGHNADI et Madame Marie-Françoise PERROTO - Assesseurs.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées): 33

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 10 (06 nuls - 04 blancs) (article L 66 du Code Electoral)

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

(la majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur).

NOM et PRENOM du CANDIDAT PLACE en TETE de LISTE	NOMBRE de SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Denis FAIST – « Andrésy au	23	Vingt trois
Cœur de l'Action »		

Sont proclamés Maires-Adjoints et immédiatement installés dans leurs fonctions les candidats figurant sur la liste « ANDRESY au CŒUR de l'ACTION ». Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation.

- 1 Denis FAIST
- 2 Alain MAZAGOL
- 3 Nicolle GENDRON
- 4 Angélique MONTERO-MENDEZ
- 5 Guy BRIAULT
- 6 Valérie HENRIET
- 7 Jean-Pierre DOS SANTOS
- 8 Catherine LABOUREY
- 9 Michel MARQUE

PREMIER MAIRE-ADJOINT

Monsieur Denis FAIST ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé premier Maire-Adjoint.

Monsieur RIBAULT – Maire l'invite à prendre rang à ses côtés, et lui confie la délégation suivante : SCOLAIRE - PERISCOLAIRE et FINANCES

Monsieur FAIST sera accompagné sur la délégation FINANCES d'un Conseiller Municipal **Monsieur Edouard GOXE** à qui sera confiée une délégation sur le **BUDGET**.

Puis Monsieur RIBAULT félicite Monsieur FAIST et lui remet son écharpe tricolore.

DEUXIEME MAIRE-ADJOINT

Monsieur Alain MAZAGOL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé deuxième Maire-adjoint.

Monsieur RIBAULT – Maire l'invite à prendre rang à ses côtés, et lui confie la délégation suivante : TRAVAUX et PATRIMOINE – EMBELLISSEMENT de la VILLE et SYSTEMES d'INFORMATION

Monsieur MAZAGOL sera accompagné sur la délégation TRAVAUX – PATRIMOINE et EMBELLISSEMENT de la VILLE d'un Conseiller Municipal Monsieur Jean-Claude

ANNE à qui lui sera confiée une délégation MARCHES PUBLICS et INTERFACE SERVICES.

Monsieur MAZAGOL sera accompagné sur la délégation des SYSTEMES d'INFORMATION d'un Conseiller Municipal Monsieur Edouard GOXE à qui sera confiée une délégation sur les NOUVELLES TECHNOLOGIES de l'INFORMATION et de la COMMUNICATION.

Puis Monsieur RIBAULT félicite Monsieur MAZAGOL et lui remet son écharpe tricolore.

TROISIEME MAIRE-ADJOINT

Madame Nicolle GENDRON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée troisième Maire-Adjoint.

Monsieur RIBAULT – Maire l'invite à prendre rang à ses côtés, et lui confie la délégation suivante : FAMILLE – SOLIDARITES et HANDICAP

Madame GENDRON sera accompagnée sur la délégation FAMILLE d'un Conseiller Municipal Madame Hélène BENILSI à qui sera confiée une délégation PETITE ENFANCE.

Puis Monsieur RIBAULT félicite Madame Nicolle GENDRON et lui remet son écharpe tricolore.

QUATRIEME MAIRE-ADJOINT

Madame Angélique MONTERO-MENDEZ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé quatrième Maire-Adjoint.

Monsieur RIBAULT – Maire l'invite à prendre rang à ses côtés, et lui confie la délégation suivante : VIE CULTURELLE – ANIMATION de la VILLE – TOURISME – JUMELAGES

Madame MONTERO-MENDEZ sera accompagnée sur la délégation TOURISME d'un Conseiller Municipal **Madame Stéphanie BAILS** à qui sera confiée une délégation sur le **DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE**.

Puis Monsieur RIBAULT félicite Madame Angélique MONTERO-MENDEZ et lui remet son écharpe tricolore.

CINQUIEME MAIRE-ADJOINT

Monsieur Guy BRIAULT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée cinquième Maire-Adjoint.

Monsieur RIBAULT – Maire l'invite à prendre rang à ses côtés, et lui confie la délégation suivante : **SECURITE PUBLIQUE – SECURITE ROUTIERE**

Puis Monsieur RIBAULT félicite Monsieur BRIAULT et lui remet son écharpe tricolore.

SIXIEME MAIRE-ADJOINT

Madame Valérie HENRIET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé sixième Maire-Adjoint.

Monsieur RIBAULT – Maire l'invite à prendre rang à ses côtés, et lui confie la délégation suivante : **URBANISME – ENVIRONNEMENT et TRANSPORTS**

Puis Monsieur RIBAULT félicite Madame HENRIET et lui remet son écharpe tricolore.

SEPTIEME MAIRE-ADJOINT

Monsieur Jean-Pierre DOS SANTOS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée septième Maire-Adjoint.

Monsieur RIBAULT – Maire l'invite à prendre rang à ses côtés, et lui confie la délégation suivante : **DEMOCRATIE** de **PROXIMITE** – **VIE ASSOCIATIVE** et **DEVOIR** de **MEMOIRE**.

Puis Monsieur RIBAULT félicite Monsieur DOS SANTOS et lui remet son écharpe tricolore.

HUITIEME MAIRE-ADJOINT

Madame Catherine LABOUREY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé huitième Maire-Adjoint.

Monsieur RIBAULT – Maire l'invite à prendre rang à ses côtés, et lui confie la délégation suivante : **ECONOMIE LOCALE - ANIMATION COMMERCES et SERVICES**

Puis Monsieur RIBAULT félicite Madame LABOUREY et lui remet son écharpe tricolore.

NEUVIEME MAIRE-ADJOINT

Monsieur Michel MARQUE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé neuvième Maire-Adjoint.

Monsieur RIBAULT – Maire l'invite à prendre rang à ses côtés, et lui confie la délégation suivante : **JEUNESSE et SPORTS**.

Puis Monsieur RIBAULT félicite Monsieur MARQUE et lui remet son écharpe tricolore.

En cette fin d'ordre du jour de ce Conseil Municipal d'investiture, Il est de tradition que chaque Groupe s'exprime. Monsieur RIBAULT – Maire laisse donc la parole en premier à Monsieur Lionel WASTL tête de liste d' « ANDRESY ENERGIES RENOUVELEES » puis il

passera la parole à Madame Virginie MUNERET tête de liste d' « *ANDRESY DYNAMIQUE* », avant de s'exprimer lui-même en qualité de Maire d'Andrésy.

Monsieur WASTL prend la parole et fait la déclaration suivante :

« Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

En obtenant un peu plus de 28 % des suffrages exprimés au second tour des Municipales, AER fait une entrée remarquée au Conseil Municipal.

Cette triangulaire ne nous permet, hélas, d'obtenir que 4 Elus sur les 33. Ce qui est une très faible représentation.

Nous étions la plus jeune des 4 listes engagées, avec une moyenne d'âge de 44 ans. Forte d'une expérience associative locale, notre liste a beaucoup appris dans cette campagne.

Nous avons constaté que le contexte national pesait fortement sur le vote des électeurs, même dans une élection locale.

Nous avons appris aussi qu'une campagne de dénigrement ou de règlements de comptes entre anciens amis d'une même majorité ayant travaillé ensemble 13 années pouvait être finalement porteuse; les tracts incendiaires tant de l'équipe de Madame MUNERET que de celle de Monsieur RIBAULT ne les ont pas empêchés de finir devant nous, au second tour.

Nous avons appris que convaincre les électeurs du bien fondé de nos actions pour une ville en transition nécessitait des années de travail et que le temps d'une campagne n'y suffisait pas.

Nous avons aussi appris qu'il est difficile de s'attaquer à une forteresse : vous tenez, Monsieur RIBAULT, la Mairie depuis deux mandats. Vous avez à votre disposition des moyens humains et logistiques bien supérieurs. Vous pouviez même compter, Monsieur RIBAULT, sur votre Directeur de Cabinet... bien évidemment sur ses heures de temps libre!

La parution coup sur coup pendant la campagne de deux numéros du magazine de la ville, dont l'un entre les deux tours, avec édito du maire-candidat, était aussi difficile à « concurrencer »...

Et puis lorsque nous sommes devenus une menace, vous avez usé de moyens disons plus...violents.

Les événements violents de la nuit du 29/30 mars resteront d'ailleurs le seul vrai mauvais souvenir de cette campagne : au centre de ces incidents, votre équipe musclée de colleurs/arracheurs. Episode qui aura marqué notre équipe.

Mais nous garderons globalement un **très beau souvenir** de cette campagne. Un groupe est né, AER. Composé d'Andrésiennes et d'Andrésiens fortement investis sur la ville, nos différences se sont transformées en richesse et en synergie.

Je vous annonce d'ailleurs que le travail continue, dans une structure associative qui nous épaulera durant cette mandature. Et puis, 2020 : c'est demain!

Nous représenterons un renouvellement sur la ville :

Renouvellement des personnes, donc.

Renouvellement des idées et des valeurs : notre programme proposait des actions de terrains, concrètes, pour renforcer les liens de proximité et retrouver cette « ville à vivre » que nous souhaitons.

Des actions responsables financièrement car il n'était pas question de proposer aux Andrésiens des projets dispendieux, au regard de l'endettement que vous avez constitué après deux mandats.

Durant ce nouveau mandat, nous serons vigilants sur ce que vous proposerez aux Andrésiens, en matière d'économie d'énergie, d'aménagement durable (qui ne semblent à nouveau pas être une grande priorité au regard de leur rang dans les délégations), de promotion de notre économie locale, en difficulté; en matière de solidarités (au moment où la crise économique durable pèse sur les familles andrésiennes les plus modestes); en matière d'enfance et de vie scolaire.

Nous regrettons déjà la réforme au rabais des **rythmes scolaires** que vous proposez à nos enfants, contre l'avis des parents, des fédérations de parents d'élèves et des enseignants.

Vous le savez, nous sommes aussi très attachés à la **protection de notre territoire** : notre mouvement est en partie né de notre opposition à votre projet d'urbanisation des coteaux de 2010 ou de votre soutien aux projets routiers...

A cet égard, l'un de nos plus grands regrets, c'est de ne pas avoir un élu à l'interco : nos compétences et nos idées en matière écologique auraient permis d'enrichir les actions durables réalisées au niveau de notre CA2RS.

Monsieur RIBAULT: votre victoire a surpris plus d'un Andrésien.

Moi le premier : je vous avais donné perdant. Je m'étais trompé.

Vous êtes à nouveau maire d'Andrésy avec cependant l'accord de moins de 2 électeurs sur 5.

Vous êtes le plus mal élu des Maires de tout notre territoire, et l'un des plus mal élus des Yvelines.

Gardez constamment en mémoire que 62 % des électeurs ont exprimé une réelle opposition à votre bilan (que vous clamiez incontestable mais pourtant très contesté), une opposition à votre équipe, une opposition à votre façon de gouverner.

Mais, avec cette nouvelle victoire Monsieur RIBAULT vous n'avez plus rien à prouver. Alors : profitez-en...

Profitez-en pour changer vos modes de gouvernance et stopper ces dérives autocratiques qui vous caractérisent tant et qui ont amené le Tribunal Administratif à vous condamner pour « non respect des droits des Elus municipaux », en 2011.

Vous venez d'élire de nouveaux maires-adjoints dont certains sont totalement inexpérimentés, sans connaissance des dossiers : montrez-leur l'exemple et soyez, pour eux une référence politique.

Acceptez les critiques de l'opposition, acceptez toutes les associations andrésiennes au forum annuel, inscrivez dans le guide de la ville toutes les associations andrésiennes qui le souhaitent!

Profitez-en pour ne plus être ce maire « clivant ». Soyez le Maire « rassembleur » que les Andrésiens attendent!

Pour ce mandat, nous avons deux craintes.

Et nous aimerions des réponses aujourd'hui, surtout devant un tel public :

1/ Il a été dit durant cette campagne que vous vous représentiez pour laisser la place, dans deux ans, à l'un de vos bras droits, en l'occurrence Monsieur FAIST ou Monsieur MAZAGOL. Etre élu pour démissionner: ce serait tromper vos électeurs et tous les Andrésiens.

Pourriez-vous, ce matin, nous donner des garanties publiques que vous respecterez votre mandat jusqu'au bout ?

2/ Nous voilà flanqué d'un deuxième groupe d'opposition des plus atypiques, composés de vos anciens alliés.

Madame MUNERET a toujours été une adjointe des plus fidèles : la première à vous défendre contre toute attaque de l'opposition.

Vous étiez main dans la main pour défendre votre projet d'urbanisation des coteaux. Une adjointe qui a voté **TOUTES** les délibérations proposées, sans nuance, sans abstention aucune...

Nous redoutons de revivre 2008 où le fameux groupe d'opposition de Monsieur MARQUE s'est vite transformé en deuxième groupe majoritaire.

Alors je m'adresse à Madame MUNERET et à ses élus : vos électeurs ont voté clairement contre Monsieur RIBAULT.

Pouvez-vous nous donner des garanties sur votre volonté de représenter, dans ce conseil, une véritable alternative à l'actuelle majorité de Monsieur RIBAULT?

N'allons-nous pas assister, dans quelques mois, à une réconciliation de tout ce petit monde sur le dos des électeurs ? Et nous retrouver avec un Conseil Municipal de 29 élus majoritaires et 4 de l'opposition, sans représentant à l'interco ?

Monsieur RIBAULT : vous avez la légitimité du vote démocratique (et c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas proposé de candidat contre vous durant ce conseil, et que nous nous sommes abstenus lors des votes des délégations).

Nous vous souhaitons donc bonne chance, ainsi qu'à votre majorité pour conduire les affaires de la ville.

Nous représenterons au mieux les 28 % des électeurs qui ont adhéré à nos valeurs et à nos idées : nous serons une opposition franche, vigilante et constructive.

<u>Pour preuve</u>, nous vous proposerons, dès le prochain Conseil Municipal, deux délibérations visant à impliquer tous les élus dans la gestion de la ville.

<u>Une première délibération</u> en faveur de la **mise en place d'indemnités pour tous** les Elus du Conseil Municipal, majorité et minorités comprises.

<u>Une seconde</u> qui proposera la **présidence de la commission des Finances à un élu de l'opposition,** pour une gouvernance apaisée et ouverte, et dans l'intérêt de notre commune, que nous apprécions tous.

Je vous remercie ».

Madame MUNERET prend la parole et fait la déclaration suivante :

« Avec toute l'équipe d'Andrésy Dynamique, liste investie officiellement par l'UMP, l'UDI, et le PCD, je tiens à remercier très chaleureusement, les Andrésiennes et les Andrésiens qui nous ont accordé, leur confiance lors des élections municipales.

Ces élections ont montré, dans la France entière, un vrai rejet de la politique de François HOLLANDE et, ont permis à l'UMP comme à l'UDI de remporter largement un grand nombre de communes, notamment sur notre territoire.

A Andrésy, vous avez d'ailleurs été 34,46 % des votants exprimés, soit 1934 électeurs, à approuver notre démarche de proximité, d'écoute et de dialogue, au cours de cette campagne.

Je ne compte plus aujourd'hui les témoignages qui me sont faits pour saluer notre dynamisme, notre présence et le sérieux qui nous caractérise.

Je suis fière du résultat, qui prouve que nous avions fait le bon choix et qu'une partie des Andrésiens avait envie de changement. En effet, ce score démontre qu'avec seulement 154 voix d'écart, le Maire sortant a été mis en difficultés par un challenger inconnu, il y a encore 8 mois.

Je suis aussi très fière du projet que nous avions proposé et également de notre campagne, qui a été exemplaire.

Je continuerai à m'investir avec passion dans la vie citoyenne et notre groupe se fera entendre au sein d'une opposition plus forte que jamais.

Andrésy Dynamique siègera au Conseil Municipal avec six représentants.

J'aurai l'honneur de mener cette équipe composée de Franck MARTZ, Marie-Françoise PERROTO, Alexis BAKONYI, Emmanuelle MENIN et Christian TAILLEBOIS.

Et comme vous le savez, nous serons toujours à l'écoute des habitants.

Vous pouvez compter sur ma détermination, sur ma motivation, sur ma volonté, et sur l'ensemble de l'équipe pour défendre l'intérêt général de tous les Andrésiens.

Je vous donne rendez-vous dans les prochaines semaines pour le détail des futures actions d'Andrésy Dynamique qui continuera et qui vous défendra pendant 6 ans.

Merci de votre attention ».

Monsieur RIBAULT - Maire prend la parole et fait la déclaration suivante :

Mesdames et Messieurs les Maires-Adjoints et Conseillers municipaux, Chers Collègues, Chers Andrésiennes, Chers Andrésiens, Chers Amis, Permettez-moi tout d'abord d'exprimer **ma satisfaction et mon bonheur** d'avoir été investi, pour la 3^{ème} fois consécutive, dans la fonction de Maire d'Andrésy.

C'est également une grande satisfaction et un grand bonheur de voir que 22 de mes colistiers de la liste « Andrésy au Cœur de l'Action » sont désormais des élus municipaux de notre ville.

C'est un **grand honneur** que m'ont fait et que nous ont fait les Andrésiens en nous accordant leur confiance et la victoire dimanche dernier.

A grand honneur, grandes responsabilités. Nous devrons nous montrer dignes de cette confiance et être à la hauteur de la mission que nos concitoyens nous ont confiée pour ce nouveau mandat de 6 ans.

En ouverture ce Conseil Municipal exceptionnel, j'ai tenu à remercier les élus de la mandature écoulée, mais aussi les Agents de la ville sans le travail desquels notre action n'aurait pu réussir, ainsi que les Andrésiens qui nous avaient fait confiance et qui nous ont soutenu dans notre action.

Je dois associer aussi à ces remerciements les partenaires publics et privés de notre ville, qui nous ont permis de concrétiser nos projets et de tenir les engagements que nous avions pris devant les Andrésiens.

Ne pouvant les citer tous, je me contenterai de mentionner l'institution de proximité à laquelle nous appartenons et nous participons : notre Communauté d'Agglomération des 2 Rives de Seine, qui exerce directement de nombreuses compétences qui concernent la vie quotidienne des Andrésiens et qui nous accompagne dans de nombreux projets.

Je ne ferai pas ici un bilan de l'action municipale des 6 années écoulées, voulant désormais me concentrer sur le présent et sur l'avenir.

Je me contenterai simplement de dire que ce bilan a sans aucun doute été jugé positif par les Andrésiens pour qu'ils apportent leur confiance à l'équipe qui l'incarnait.

Je sais que certains objecteront qu'il y a, entre guillemets, « seulement » 37,21 % des Andrésiens qui nous ont accordé leur confiance et ont, par extrapolation, approuvé ce bilan. La réponse sur ce point est très simple et factuelle : au vu des résultats, s'il n'y avait eu qu'une seule liste issue de l'ancienne majorité municipale, il y aurait probablement eu deux tiers des Andrésiens pour élire au 1^{er} tour l'équipe sortante et donc approuver ce bilan.

J'ai même des raisons de croire que beaucoup des Andrésiens qui ont voté pour l'autre liste issue de la majorité municipale étaient par définition satisfaits du bilan, puisque ce bilan était, je le rappelle, le fruit du travail de l'ensemble de la majorité sortante, avant que celle-ci ne subisse une division qu'il n'est pas opportun et utile de commenter aujourd'hui, mais qui a été fortement regrettée par de nombreux Andrésiens.

Ceux-ci, pour voter, ont évidemment dû choisir une des deux listes concernées, mais je suis certain que beaucoup d'entre eux auraient préféré ne pas avoir à choisir et auraient préféré l'union à la division.

Cela étant dit, le passé est le passé et ce qui m'importe, aujourd'hui, c'est le présent et bien sûr, l'avenir de notre ville et de nos concitoyens.

Le programme municipal pour 2014-2020 que la liste « Andrésy au Cœur de l'Action » a présenté aux Andrésiens s'incarnait dans un slogan :

« Notre parti, c'est Andrésy ».

En effet, loin des choix partisans et des querelles politiciennes, nous avons bâti un programme résolument tourné vers l'amélioration de la qualité de vie à Andrésy et vers la défense des intérêts des Andrésiens.

Ce programme est bâti autour de 4 grandes priorités :

- Renforcer l'image et la réalité d'Andrésy comme une « ville de qualité » entre « Seine et Hautil »,
- Faire d'Andrésy une ville solidaire pour tous les âges,
- Développer Andrésy en tant que ville active, vivante et riche de ses échanges,
- Et, enfin, veiller à ce qu'Andrésy reste une ville préservée, mais impliquée au sein d'un territoire de projets.

Voici, dans les grandes lignes, ce que signifient pour nous ces priorités :

1) Andrésy, une ville de qualité entre Seine et Hautil

Riche d'un patrimoine naturel, historique, architectural et culturel exceptionnel, notre ville est le cadre privilégié de nos vies et de notre quotidien. Nous voulons le respecter et nous voulons le protéger, dans la continuité des actions déjà réalisées ou actuellement entreprises.

Cela implique de **défendre nos atouts et de les valoriser**. Ainsi, au plan de l'urbanisme, **nous maintiendrons un développement maîtrisé, c'est-à-dire un urbanisme mesuré et de qualité**, en recherchant toujours l'harmonie entre la ville et son patrimoine fluvial, agricole et forestier et en ouvrant de nouveaux espaces naturels à tous les Andrésiens.

Toutefois, une ombre à ce tableau : les évolutions législatives qui peuvent amener l'Etat à nous imposer de nouvelles contraintes.

Pour que chacun puisse profiter aisément de ce cadre privilégié et puisse voir sa vie quotidienne facilitée, **une attention particulière sera portée aux déplacements de proximité** au sein de notre ville et vers les communes voisines, en liaison avec la CA2RS, avec une incitation aux circulations douces et aux modes de transport alternatifs diminuant l'impact environnemental des déplacements.

La protection de nos milieux naturels et de nos ressources naturelles sera un souci constant, en application continue de notre Agenda 21.

Le développement durable sera au cœur de nos préoccupations, avec notamment le tri, le recyclage et la réduction de nos déchets ou la lutte contre les nuisances sonores.

La ville de qualité, c'est une ville qui améliore son cadre de vie et une ville qui propose plus de qualité de vie au quotidien, avec des équipements publics nouveaux ou rénovés, dans le

souci permanent d'une amélioration des services aux habitants, d'une réelle valorisation environnementale, le tout associé à une gestion financière rigoureuse.

2) Andrésy, une ville solidaire pour tous les âges

Une ville comme la nôtre a une identité et des spécificités propres. Parmi celles-ci, celle d'être une ville à taille humaine, une ville où les gens se rencontrent, échangent et s'intéressent à l'harmonie de la vie sociale. Cela signifie notamment qu'elle fait une place à toutes les générations. Il faut donc s'appuyer sur cette harmonie trans-générationnelle pour porter une attention encore plus forte aux deux âges les plus vulnérables de la vie de nos concitoyens: l'enfance et l'adolescence d'une part et les seniors d'autre part.

Faciliter la vie des familles au niveau de la petite enfance (en créant un Relais Assistantes Maternelles - RAM - et en élargissant l'offre de garde), offrir le meilleur cadre scolaire et périscolaire possible aux enfants, encore renforcer leur éveil au Devoir de Mémoire ou à la citoyenneté (avec notamment la création d'un Conseil municipal des Jeunes), voilà quelques-uns des objectifs importants de notre nouveau mandat.

Les adolescents et jeunes majeurs aussi feront l'objet d'une attention particulière. A un âge où tout est possible, il est nécessaire d'accompagner et de soutenir les jeunes, de leur proposer des activités et de nouvelles possibilités d'accueil, mais aussi de les responsabiliser.

Pour les séniors, notre Résidence « Les Magnolias » continuera d'être rénovée et nous l'ouvrirons davantage, vers les seniors extérieurs, vers les jeunes Andrésiens et vers le monde, avec des outils de communication modernes.

Quant aux seniors isolés, ils devront voir leur isolement rompu grâce à un suivi attentionné et adapté. D'autres initiatives permettront aussi d'améliorer la qualité de vie de nos seniors car, comme le dit un vieil adage chinois : « il faut rajouter de la vie aux années et non des années à la vie ».

3) Andrésy, ville active, vivante et riche de ses échanges

Plus que jamais, nous allons **enrichir la vie culturelle de notre ville**, avec un développement du mécénat culturel, un renforcement du partenariat avec les associations andrésiennes, une labellisation attendue de notre Ecole de Musique et de Danse et de l'exposition Sculptures en l'Ile, et l'aménagement des lieux et de nos bâtiments à destination « culturelle ».

Les Sports et loisirs ne seront pas oubliés, avec la création de nouvelles activités, d'un parcours sport et santé, d'une zone de sports complétée pour les jeunes aux Charvaux, la rénovation du Centre Louise Weiss et, dans ce domaine aussi, de nouveaux partenariats avec notre très dense et dynamique tissu associatif.

Le développement touristique, avec un conseiller municipal délégué à cette mission, fera également l'objet d'une attention spécifique, en nous appuyant en particulier sur notre patrimoine culturel, fluvial et naturel, et sur le programme Yvelines Seine du Département, auquel nous avons été éligibles.

La démocratie de proximité, enfin, sera de nouveau confortée, sous l'autorité d'un Maire-Adjoint dédié à cette mission, par des réunions de quartier ou de proximité renforcées, avec 2 représentants pour chaque grand quartier, un élu et non-élu, mais aussi par la création d'un Conseil des Sages, une interactivité plus forte du site internet de la ville ou encore le développement de nouveaux moyens de communication entre la population et la municipalité.

4) Andrésy, une ville préservée au sein d'un territoire de projets

La sécurité publique sera renforcée, avec une coordination améliorée entre Police Nationale et Police Municipale, l'installation, en liaison avec la Police Nationale, de vidéo-protection aux endroits stratégiques de la ville, et le renforcement de l'action de notre Police Municipale.

La sécurité routière fera l'objet d'une attention particulière, notamment avec des contrôles de vitesse et la mise en place de systèmes de ralentissement là où ils seront nécessaires et un plan de circulation à vitesse réduite dans beaucoup de secteurs.

Pour ce qui est de l'emploi, nous contribuerons à l'attractivité de notre territoire. Notre attention se portera en outre sur le développement de notre commerce de proximité et d'un centre de télétravail.

Dans le cadre des projets économiques et de loisirs, nous travaillerons à la requalification de la rive gauche d'Andrésy.

Au plan des grands enjeux de notre territoire, nous mettrons en avant notre expérience acquise au sein de notre Communauté d'Agglomération et à la Présidence de l'Agence d'Urbanisme de la Seine Aval pour défendre au mieux les intérêts d'Andrésy dans les grands dossiers territoriaux (Je pense à l'élargissement des intercommunalités à 200.000 habitants, au Contrat de Développement Territorial de la Seine Oise, à l'OIN Seine Aval, au Port Seine Métropole,...)

Enfin, dernier enjeu mais pas le moindre, nous poursuivrons la gestion financière saine et rigoureuse qui nous a permis de désendetter notre ville sans augmenter la part communale des impôts locaux depuis 2008, ce qui nous permettra de conserver une politique de modération fiscale à laquelle les Andrésiens sont évidemment très attachés.

Voilà brièvement exposées les grandes lignes de notre programme pour la mandature 2014 – 2020.

C'est en m'appuyant sur une équipe municipale alliant expérience et renouvellement, compétences et enthousiasme que j'aurai, que nous aurons à cœur de tenir les engagements de ce programme et de réaliser les projets que nous avons souhaité y inscrire après un large travail de concertation.

Dans la conduite des affaires municipales, nous allons, je l'ai dit, ouvrir davantage notre fonctionnement à la démocratie de proximité. Dans cet esprit, je souhaite que nous puissions, avec les 2 groupes d'opposition, développer des relations de travail systématiques et donc mener un travail constructif au service de tous les Andrésiens.

Il est normal de ne pas être d'accord sur tout, il est normal d'avoir des opinions différentes sur certains sujets, mais cela ne devrait jamais empêcher le dialogue et, pour des élus, la recherche de solutions profitables à l'intérêt général de notre ville et à l'intérêt de tous les Andrésiens.

L'opinion de chacun est respectable et la démocratie permet à toutes les convictions de se faire entendre. Chacun pourra évidemment exprimer ses convictions au sein de ce Conseil Municipal. Et si des élus des différents groupes veulent dialoguer et travailler avec nous de façon constructive, je ne pourrai que favoriser les initiatives en ce sens.

Bien entendu, notre groupe est majoritaire et peut prendre toutes les décisions sans aucun besoin de renforts. Mais je pense qu'il vaut toujours mieux tendre la main pour rechercher le meilleur consensus et la décision la plus unanime possible.

Quoi qu'il en soit, c'est avec beaucoup de passion pour notre ville, beaucoup d'envie de nous engager au service des Andrésiens que les élus d' « Andrésy au Cœur de l'Action » et moimême envisageons les 6 prochaines années.

Quand j'évoquais notre slogan « Notre parti, c'est Andrésy », je peux vous assurer qu'il correspond vraiment à l'état d'esprit de notre équipe, et c'est celui avec lequel nous travaillerons pour nos concitoyens durant cette nouvelle mandature municipale.

Merci à tous, Chers Collègues, pour votre participation à ce Conseil Municipal d'Investiture. Merci au public nombreux de son intérêt pour la vie démocratique et citoyenne de notre ville.

Pour rester dans le domaine de la démocratie et de la citoyenneté, je vous propose maintenant de clore cette première séance du Conseil municipal en chantant tous ensemble notre hymne national et en nous levant.

Merci de votre attention ».

Monsieur RIBAULT – Maire communique les dates des prochains Conseils Municipaux le vendredi 11 avril à 18 h 30 à l'Hôtel de Ville. Conseil Municipal portant entre autres sur la composition des commissions municipales, la représentation dans les Syndicats Intercommunaux et une information sur la préparation du budget. Il ajoute que les plis concernant ce Conseil Municipal vont être remis en « main propre » aux Elus à l'issue de la séance du Conseil d'Installation de ce matin.

Monsieur RIBAULT – Maire indique que le 3^{ème} Conseil Municipal du mois d'avril aura lieu le mardi 29 avril à 20 h 30 à l'Hôtel de Ville qui portera notamment sur le vote du budget.

Monsieur RIBAULT – Maire remercie à nouveau les Elus du Conseil Municipal et les invite à un pot de l'amitié, ainsi que le public venu nombreux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 15.

Pour extrait certifié conforme, Andrésy, le 09 avril 2014

Le Maire,

Hugues RIBAULT

Vice Président de la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de Seine